

Comité Social et Économique Citadines

www.cse-citadines.com

Activités Sportives, Culturelles et Artistiques 2025

Condition : La date de la facture doit pas dépasser 3 mois à la date de la demande

Sont exclus : Congé Parental – Congé Sabbatique – Congé Formation Individuelle

NOM Prénom

Téléphone Lieu du Travail

Date d'embauche : Poste.....



Le CSE vous rembourse une seule fois par année civil, et **UNIQUEMENT sur présentation d'une facture** d'abonnement à une activité sportive (club de sport, piscine), culturelle (théâtre, opéra) ou artistique (arts plastiques, club de danse, musique), le montant de celle-ci dans la limite de :

- **100 €** pour les salariés avec un salaire inférieur à 35000€

« Je déclare sur l'honneur que mon salaire brut annuel est inférieur à 35000€ » **

Date..... Signature du salarié.....

70 € pour les salariés avec un salaire égal ou supérieur à 35000€

« Je déclare sur l'honneur que mon salaire brut annuel est égal ou supérieur à 35000€ »

Date..... Signature du salarié.....

Cette offre est limitée à un remboursement par salarié, ou pour l'un de ses enfants de moins de 16 ans.

La facture doit être au nom du salarié et l'activité effectuée en France.

Les remboursements seront adressés au salarié sur leur lieu de travail.

Plusieurs semaines de délai sont donc à prévoir.

** Attention, aucune demande de remboursement ne sera acceptée le mois de Décembre pour des raisons comptables.

Cette demande doit impérativement être accompagnée chaque année:

- De la facture à votre nom
- Et de **la copie du livret de famille**, dans le cas d'une activité concernant votre enfant

Comité Social et Économique Citadines
Remboursement sport - loisirs
18 Place d'Italie
75013 Paris

**** Le CSE se réserve le droit de demander un justificatif.**